



**Dans la perspective de mettre en place une institution électorale devant organiser des élections sénatoriales (un tiers) et municipales, l'exécutif et le législatif se sont mis d'accord le 24 décembre écoulé, après maintes rencontres, sur un organe baptisé : Collège transitoire du Conseil électoral permanent.**

Des représentants des pouvoirs : exécutif et législatif ont signé un accord pour la mise en place d'un organe chargé de gérer provisoirement le Conseil électoral permanent en vue d'organiser les prochaines élections.

Depuis la signature de cet accord le 24 décembre écoulé, aucun suivi n'a été fait jusqu'à présent Alors que le mandat de dix autres sénateurs touche à son terme cette année.

L'article quatre de l'accord paraphé entre le législatif et l'exécutif stipule : « dans le cadre de

## Haïti-Elections: entre l'incertitude et la volonté

Écrit par SFD/HPN

Jeudi, 17 Janvier 2013 15:52

---

cet accord, le pouvoir exécutif, si les circonstances l'exigent, pourra obtenir le retrait d'un ou de la totalité de ses représentants déjà désignés et installés au Conseil Electoral Permanent. »

Le dilemme. Reste à savoir si les pouvoirs exécutif et judiciaire vont rappeler leurs trois représentants déjà désignés au Conseil électoral permanent.

Tandis que le pouvoir législatif, lui, s'engage à tenir l'assemblée nationale extraordinaire restée pendante, aux fins d'entamer le processus de désignation de ses représentants au Collège transitoire.

Le Sénat haïtien, depuis 2012, fonctionne avec dix sénateurs en moins, soit un tiers. Leur mandat étant arrivé à terme. L'exécutif n'a pas pu réaliser à temps les élections pour combler ce vide. En 2013 le mandat de dix autres sénateurs prendra fin.

Cette situation est tout aussi préoccupante pour les élus locaux (maires, casecs, asecs, délégués de ville) dont les mandats ont pris fin depuis l'année 2010.

L'administration de Michel Joseph Martelly, par arrêté présidentiel, a remplacé certains maires dans des municipalités précises par des agents intérimaires de l'exécutif, en attendant la tenue des prochaines élections.

Le président Martelly et le premier ministre Lamothe ont annoncé la tenue d'élections durant l'année en cours afin de combler les vides constitutionnels.

À cet effet, le premier ministre Laurent Savaldor Lamothe avait indiqué récemment que, « le gouvernement haïtien dispose de 10 millions de dollars us sur 36 millions, qui seraient nécessaires pour l'organisation des prochaines compétitions électorales. »

La communauté internationale a émis le vœu de voir se tenir les élections dans le pays cette année et devait apporter sa contribution à l'organisation de ces joutes.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @hpnhaiti / @sfdorcilus

## Haïti-Elections: entre l'incertitude et la volonté

Écrit par SFD/HPN  
Jeudi, 17 Janvier 2013 15:52

---